LES CHASSEURS DE SAVIGNY-SOUS-MÂLAIN VOUS INFORMENT

Amis de la nature (promeneurs, cyclistes, cueilleurs, affouagistes, etc.), nous vous informons qu'une battue au grand gibier a lieu en ce moment (zone de battue). Nous vous invitons à profiter de l'espace restant (zone non chassée) ou de reporter votre présence dans cette zone de battue le cas échéant.

Notez toutefois, qu'il est possible que vous croisiez des chasseurs en dehors de cette zone (arrêt des chiens, intervention sur du gibier, etc.). Ces derniers ne font usage de leur armes qu'en cas de nécessité absolue au contact d'un gibier et dans le respect des règles de sécurité.

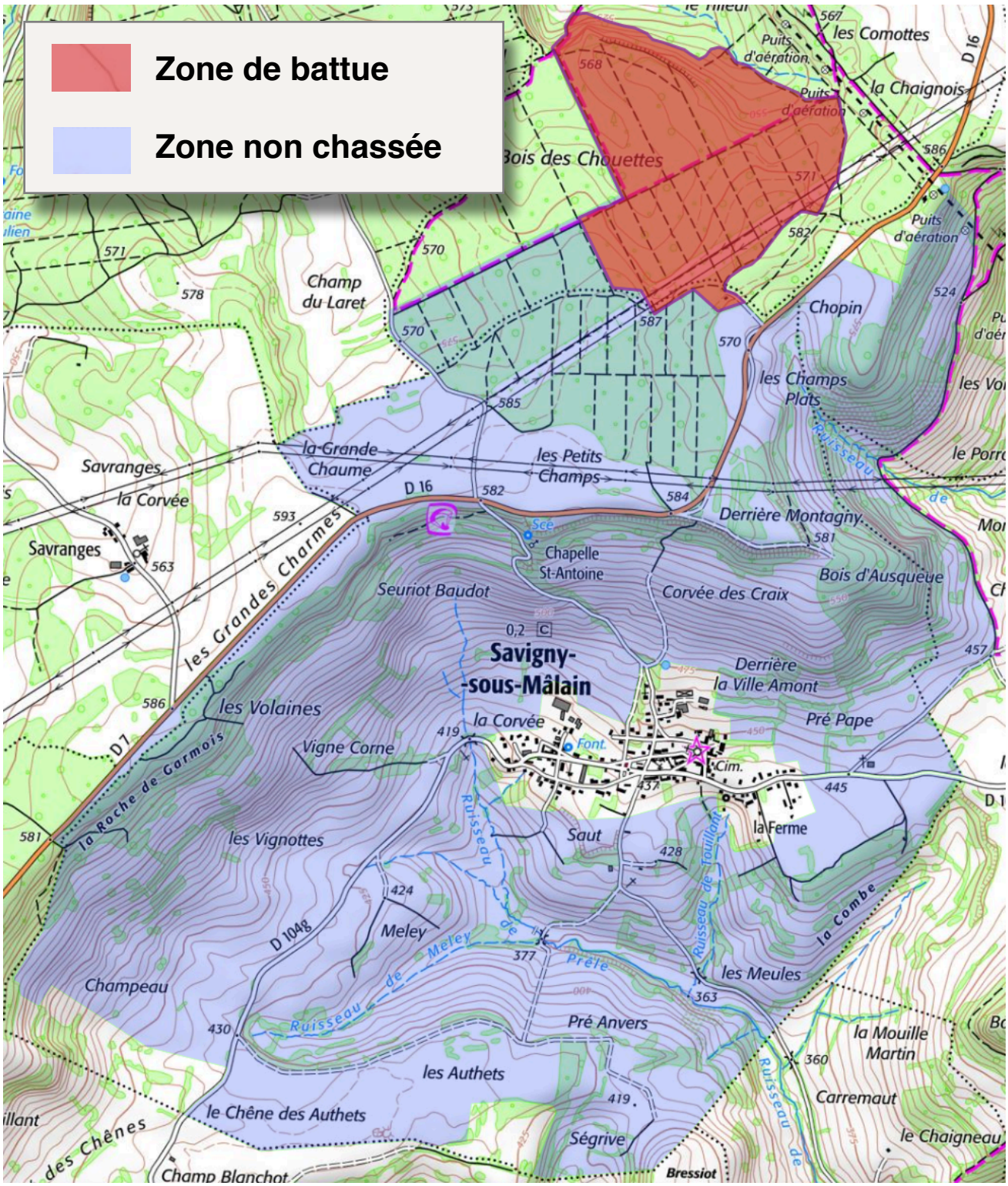

LES CHASSEURS DE SAVIGNY-SOUS-MÂLAIN VOUS INFORMENT

La sécurité est l'affaire de tous

Vous pouvez connaître les zones et jours de chasses au grand gibier par commune avec l'application smartphone« chasse info » ou sur le le site https://www.chasseinfo.fr.

Noter que la zone indiquée correspond à l'intégralité d'un territoire de chasse d'une société où elle est autorisée à chasser. Une battue au grand gibier se déroule uniquement sur une partie de celui-ci (zone précisée en rouge dans ce communiqué), le reste étant non chassé.



Lors de vos ballades dans la nature, pensez à porter des vêtements de couleurs vives qui permettent de vous rendre visibles des autres usagers et d'accroitre la sécurité pour tous.

A savoir : la faune sauvage ne distingue pas les couleurs, vous pourrez toujours l'observer avec des vêtements voyants.



Ce panneau ou autre panneau similaire, vous informe que vous êtes sur le point d'entrer dans une zone de chasse. Il vous invite pour la sécurité de tous à ne pas y pénétrer et à rester dans une zone non chassée.

Si toutefois vous deviez traverser cette zone de chasse, veillez à signaler votre présence et à échanger avec les chasseurs.



Ce panneau routier vous informe que vous circulez à proximité ou que vous traversez une zone de chasse.

Il vous invite à réduire et à adapter votre vitesse, afin que vous soyez le plus vigilant possible aux éventuelles traversés de gibier et/ou de chien qui peuvent surgir à tout moment.



Les miradors sont des équipements de sécurité. Leur usage est exclusivement réservé aux chasseurs.

A savoir : ils permettent d'augmenter l'angle de tir par rapport au sol afin de faire en sorte que les tirs soient fichants et sans risque de ricochet.

Les consignes générales des chasseurs

Un chasseur ne tire jamais en direction des habitations, bâtiments, chemins, routes, autoroutes, voies de chemin de fer, etc.

Un chasseur doit respecter des angles de sécurité par rapport à des obstacles (habitation, chemin, etc) et autres chasseurs.

Un chasseur ne tire que sur un gibier qu'il a parfaitement identifié, en toute sécurité et sur une courte distance.